



Attentats : Anne Hidalgo va renforcer l'aide aux victimes et les dispositifs de sécurité

Anne Hidalgo proposera lundi au Conseil de Paris une série de mesures d'aides aux victimes des attentats et à leurs familles. La Maire de Paris travaille aussi avec l'Etat et le Préfet de Police au renforcement des dispositifs de sécurité dans la capitale.

Anne Hidalgo, Maire de Paris, Michel Cadot, Préfet de Police, de François Molins, Procureur de la République, ont réuni vendredi matin les Maires d'arrondissements, les présidents des groupes politiques du Conseil de Paris et les parlementaires parisiens pour faire un nouveau point de situation, une semaine après les attentats qui ont meurtri Paris et Saint-Denis. François Weil, Recteur de l'Académie de Paris et Chancelier des Universités, participait également à cette réunion.

Lors de cette réunion, la Maire de Paris a rappelé les trois piliers qui fondent son action depuis une semaine : le soutien aux victimes et à leurs familles, la reprise progressive des activités économiques et culturelles, et le renforcement des dispositifs de sécurité.

Un accompagnement social, dans la durée, pour les victimes et leurs proches

Lundi, elle proposera au Conseil de Paris d'adopter un vœu qui prévoit de poursuivre et de renforcer l'aide aux victimes. Les cellules de soutien psychologique ouvertes dans les mairies des 10^e et 11^e arrondissements seront prolongées le temps nécessaire. Une attention particulière sera portée aux préadolescents et aux adolescents, en mobilisant les structures de terrain qui les accueillent et les accompagnent, ainsi que les réseaux sociaux.

Paris renforcera également sa coordination avec l'Etat, pour faciliter l'accès des familles au fonds d'aide aux victimes. Elle mènera des évaluations précises de leurs besoins : le décès d'un proche peut aussi entraîner des difficultés économiques et sociales, qui nécessitent dans des délais resserrés l'obtention d'une place en crèche ou encore d'un logement social. La Ville sera prête à accompagner efficacement ces démarches.

Ces mesures s'ajoutent à celles déjà mises en place par Paris, et maintenues dans les prochains jours, notamment le traitement simplifié et accéléré des actes administratifs ou encore la mise à disposition des emplacements disponibles dans les cimetières parisiens.

Des aides exceptionnelles pour les commerçants et artisans touchés

La vie doit continuer. En cela, la reprise des activités économiques et culturelles est essentielle. Une délibération soumise aux conseillers de Paris lundi proposera des aides exceptionnelles de 40.000€ pour chaque commerce qui a été visé et a subi des dommages matériels durant les attentats, soit un

total de 560.000€ débloqués par la Ville de Paris. Pour les commerçants situés dans les périmètres de sécurité qui ont dû fermer, la Ville travaillera à des exonérations temporaires des prélèvements et taxes qui relèvent de sa compétence.

Les services de la Ville et des mairies d'arrondissements fourniront aussi une aide juridique et technique aux commerçants et artisans dans le montage de leurs dossiers de sinistre. Les commerçants des marchés seront soutenus dans leurs démarches auprès de leurs assureurs pour qu'ils puissent bénéficier de l'indemnisation du manque à gagner associé aux deux journées d'interruption de leur activité.

Enfin, la Ville étudiera, avec les organisations professionnelles et les chambres consulaires, la création d'un fonds de soutien pouvant recueillir les dons des personnes physiques ou morales désireuses d'exprimer leur solidarité.

Un déploiement rapide de renforts policiers et militaires dans la capitale

La Ville de Paris a travaillé avec l'Etat, tout au long de cette semaine, au renforcement des dispositifs de sécurité dans la capitale. Dès le samedi 14 novembre, ils ont évalué ensemble tous les lieux qui nécessitaient une présence accrue des forces de l'ordre, en priorisant les crèches et les écoles. Plusieurs milliers de policiers et de militaires ont depuis été déployés sur le territoire parisien, en complément des effectifs existants.

Ces renforts sont notamment présents aux abords des équipements publics – crèches, établissements scolaires, stades et gymnases, musées, etc –, dans les transports en commun – bus, métro, RER, etc – et sur les lieux touristiques. Ils ont permis la réouverture rapide de lieux très symboliques, comme la Tour Eiffel, et de grands événements, comme le marché de Noël des Champs-Élysées. Ils patrouillent partout sur l'espace public, dans tous les quartiers, au plus près des habitants.

Les agents municipaux en charge de la protection et de la prévention ont été mobilisés à leurs côtés, sur des missions moins exposées mais tout aussi importantes pour la vie quotidienne des habitants. Suite aux attentats de janvier 2015, des gilets pare-balles leur avaient déjà été attribués.

La Ville étudie des mesures supplémentaires en matière de sécurité

La Ville de Paris n'a pas attendu ces attentats pour agir : en 2015, Paris aura consacré au total 361M€ aux actions de sécurité et de prévention sur son territoire. Anne Hidalgo a toutefois demandé aux services municipaux d'étudier la mise en œuvre de mesures supplémentaires.

Dès lundi, son cabinet a réuni les organisations syndicales de la direction de la prévention et de la protection pour recueillir leurs remarques. La Maire de Paris a d'ores et déjà demandé le développement des visiophones à l'entrée des crèches et des écoles.

Le renforcement de la vidéoprotection va aussi être accéléré : les 165 caméras supplémentaires prévues sur l'espace public en 2016-2017 seront toutes installées dès 2016. Elles viendront compléter les 1.144 caméras existantes. En comptant celles présentes dans les réseaux RATP et SNCF, dans les parcs de stationnement souterrains ou encore dans les musées, ce sont près de 13.000 caméras qui pourront ainsi être consultées par la Préfecture de Police de Paris.